



Accusé de réception en préfecture  
02B-242000354-20201119-DEC-AG-20-045-  
AU  
Date de télétransmission : 24/11/2020  
Date de réception préfecture : 24/11/2020

CUMUNITÀ  
**D'AGGLUMERAZIONE**  
DI BASTIA

Décision du 19 novembre 2020

**DECISION DU PRESIDENT DE LA**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**  
**PRISE EN VERTU DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL**

**OBJET : Location Longue Durée de deux véhicules sur 37 mois**

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001 du 29 septembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant que le Conseil a élu Louis Pozzo di Borgo, Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia, le 10 juillet 2020 ;

Considérant que selon l'article L5211.10 du CGCT, le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du Conseil, organe délibérant, à l'exception de celles qui lui sont expressément réservées par la loi ;

Considérant que pour une bonne administration et une plus grande efficacité de l'action communautaire, le Conseil, par une délibération en date du 24 juillet 2020, a délégué au Président les attributions suivantes :

*En matière de commande publique :*

- *En matière de fournitures et services :*

*Préparation, passation, exécution et règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur au seuil défini à l'article R2122-8 du Code de la commande publique (40 000€ HT à ce jour)*

Considérant que la direction des Grands Travaux a besoin de disposer d'un véhicule de liaison pour assurer les missions qui lui incombent ;

Considérant que le Directeur Général des Services doit disposer d'un véhicule de fonction ;

Vu la consultation lancée et les propositions reçues ;

Décision du 19 novembre 2020

**OBJET : Location Longue Durée de deux véhicules sur 37 mois**

Vu le rapport d'analyse des offres ;

**APPROUVE**

La proposition de financement de la société « SOCODIA » pour un montant global de 19 800.18 € TTC sur 37 mois, concernant la location longue durée de deux véhicules du type C3 et C4 de marque Citroën ;

**DIT**

Que les crédits sont inscrits au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Ainsi fait les jour, mois et an que dessus.



Le Président de la  
Communauté d'Agglomération de Bastia

Le Président  
Louis POZZO DI BORGO

Acte certifié exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le 24 NOV. 2020  
et publication ou notification  
du 24 NOV. 2020  
La Directrice de l'Administration Générale  
Nora MOGHRAOUI

*Cette décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification*